

CHINE

Jeux olympiques et droits humains

Index AI : ASA 17/044/2004

ÉFAI

Vendredi 27 août 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alors que les Jeux olympiques d'été à Athènes tirent à leur fin, les préparatifs pour les Jeux olympiques d'été 2008 à Pékin ont déjà commencé.

« *La Chine va se trouver sous les feux de l'actualité dans les quatre années qui vont précéder 2008, ce dont se félicite Amnesty International, a déclaré l'organisation. De graves atteintes aux droits fondamentaux des personnes se produisent chaque jour en Chine. Ce coup de projecteur doit servir à mettre un terme à ces abus et à permettre que soit respecté l'engagement de « préserver la dignité humaine » inscrit dans la Charte olympique.* »

Après l'attribution des Jeux à Pékin en 2001, les responsables olympiques et chinois ont déclaré que la situation des droits humains en Chine allait s'améliorer, la Chine devenant pays hôte des Jeux olympiques

François Carrard, par exemple, directeur exécutif du Comité olympique international (CIO) a déclaré qu'il « *faisait le pari* » que la situation des droits humains allait s'améliorer ; Jacques Rogge, président du CIO a déclaré : « *Nous sommes convaincus que les Jeux olympiques amélioreront la situation des droits humains en Chine* » ; et Wang Wei, secrétaire général du Comité organisateur de la ville de Pékin a déclaré : « *Nous croyons que le fait d'accueillir les Jeux est non seulement favorable à notre économie mais que cela va aussi permettre de faire avancer les droits humains* ».

« *À ce jour du moins, bien peu a été fait pour étayer ces affirmations pleines d'assurance,* a déclaré Amnesty International. *Toutefois, nous avons l'intention de profiter de l'attention suscitée par les Jeux pour insister au maximum, dans les années qui restent, sur une amélioration des droits humains qui aille au-delà des affirmations faites par les responsables olympiques et chinois.* »

Depuis l'attribution des Jeux à Pékin en 2001, l'amélioration au niveau de la situation des droits humains en Chine a été

négligeable. L'arrivée prochaine de la flamme olympique a eu très peu d'impact positif sur les droits humains. Au contraire, la réinstallation forcée de quartiers entiers dont les habitants ont été sommés de partir, avec peu ou pas de compensation, pour faire place aux installations olympiques est un exemple de la façon dont les droits humains se sont, de fait, détériorés en relation directe avec les préparations olympiques.

Parmi les projets de construction pour lesquels les autorités de Pékin ont lancé des appels d'offre, sous le slogan « *De nouveaux Jeux, un nouveau Pékin – Une occasion pour la Chine et pour le monde* », on trouve une chambre d'exécution dans laquelle les personnes condamnées à la peine capitale par le tribunal populaire supérieur de Pékin seront mises à mort par injection mortelle.

« *Amnesty International pense qu'une chambre d'exécution va clairement à l'encontre de la promesse de préserver la dignité humaine que Pékin avait prise en tant que ville accueil des Jeux.* »

Recevoir les Jeux olympiques va donner un élan extraordinaire au niveau international au peuple chinois. Il incombe maintenant au gouvernement chinois de faire « *respecter les principes éthiques fondamentaux universels* » et d'améliorer de façon importante la situation des droits humains en Chine.

Complément d'information

Domaines des droits humains dans lesquels une amélioration est nécessaire de toute urgence en Chine :

la peine de mort : la Chine continue d'exécuter plus de personnes chaque année que l'ensemble des autres pays. Un député du sud-ouest de la Chine a récemment déclaré que la Chine exécute « *presque 10 000* » personnes par an. Amnesty International appelle à un moratoire immédiat sur les exécutions en prélude à l'abolition de la peine de mort.

la « ré-éducation par le travail » : plus de 250 000 personnes sont détenues en Chine dans des camps de travail, sur la base de charges à la définition très vague, sans avoir jamais pu consulter d'avocat, sans jamais avoir été jugées et sans aucune forme de contrôle judiciaire. Amnesty International lance un appel pour que la « *ré-éducation par le travail* » soit abolie immédiatement.

la torture : la torture est généralisée en Chine et pour ceux qui passent par le système judiciaire, la probabilité est grande qu'ils subissent, à un moment ou à un autre, des actes de torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Amnesty International appelle le gouvernement chinois à coopérer pleinement avec le rapporteur spécial (des Nations unies) sur la torture et à mettre en œuvre d'urgence toutes les recommandations qui ont été faites.

la liberté d'expression et de religion : des milliers de personnes sont détenues et condamnées chaque année pour avoir exercé de façon pacifique leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression et à la liberté de croyance religieuse. Amnesty International lance un appel pour que les garanties constitutionnelles concernant la liberté d'expression et de religion soient reconnues et appliquées en droit et pour que les personnes détenues pour avoir exercé ces libertés soient immédiatement remises en liberté. ●

Vous pouvez également consulter, sur le site news.amnesty un documentaire vidéo (en anglais) dans lequel Wang Dan, dissident et dirigeant étudiant lors des manifestations de Tiananmen en 1989 parle de son expérience :

<http://nws.amnesty.org/index/ENGASA172708042004>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>